

CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Commission de *Gestion/Finances* 2024-2025

Préavis municipal n°02/2025

relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2024

Rapport de la Commission de Gestion/Finances

Au Conseil Général de Saubraz
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de *Gestion/Finances*, composée de :

Mesdames,	Messieurs,
Nathalie André	Félix Baiche
Mélanie Cleuet	David Gonzales
Perrine Rebeaud	
Sylvie Monney	
Denise Badel	

S'est réunie le 22, 26 mai, 4 et 11 juin 2025.

La Commission de *Gestion/Finances* a été reçue par la municipalité le 22 mai dernier pour la présentation du préavis susmentionné.

La Commission de gestion et finances a étudié le préavis municipal n° 02/2025 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2024, ainsi que les documents y afférents, à savoir le rapport du réviseur des comptes, le rapport de gestion de la Municipalité, les comptes détaillés et les réponses de la Municipalité à nos questions.

Constats généraux

- L'exercice 2024 se solde par une perte de CHF 79'557.21, soit un résultat nettement meilleur que le budget prévoyant une perte de CHF 343'097.18. Cette amélioration résulte principalement d'une maîtrise des charges et de recettes fiscales ponctuellement supérieures aux prévisions (droits de mutation et gains immobiliers).
- Le rapport du réviseur, établi par la société Milleis Audit Sàrl, conclut à la conformité des comptes à la législation communale et n'émet aucune réserve. Il attire néanmoins l'attention sur quelques points techniques et recommandations que la Commission de gestion et finance a également relevé.

Points positifs relevés

- La tenue des comptes est rigoureuse et conforme aux normes en vigueur.
- Le résultat de l'exercice, bien qu'en déficit, est nettement meilleur que prévu.
- La gestion des grands projets (notamment la transformation du collège en crèche) est structurée, avec un suivi actif de la Municipalité.



- La transparence de la Municipalité est à saluer : elle a fourni des réponses complètes et détaillées à nos questions, y compris sur les frais de réceptions.
- La politique de développement durable progresse, avec des critères intégrés dans les appels d'offre et des actions concrètes menées au niveau communal.

Points à surveiller

- Le découvert communal a presque doublé, atteignant CHF 167'663.38 à fin 2024. Une stratégie de stabilisation du découvert pourrait être envisagée à moyen terme.
- L'endettement par habitant augmente également (CHF 6'303.70), en partie en raison du passif transitoire lié aux travaux routiers.
- Le réviseur signale l'existence de créances anciennes non encaissées (env. CHF 9'000). Leur suivi doit être renforcé.
- Le mode de saisie groupée des factures fournisseurs est à revoir, comme recommandé par l'auditeur, au profit d'une saisie individualisée pour plus de clarté.
- Des écarts budgétaires importants sont relevés sur certains postes (fournitures, réceptions), bien expliqués, mais qui appellent à une meilleure adéquation budgétaire à l'avenir.

Remarques spécifiques

Auberge communale : Des travaux d'amélioration ont été effectués par la locataire sortante sans autorisation préalable formelle. Bien que contractuellement les travaux effectués sont à charge du locataire, la Municipalité a décidé de rembourser une partie du montant investi, soit (CHF 15'000) considérant la plus-value apportée aux locaux (détails rapport de gestion 2.3.4). La Commission recommande de formaliser strictement ce type de situation à l'avenir afin d'éviter tout malentendu juridique ou financier.

Service du gaz : Les revenus liés à la location des compteurs sont désormais intégrés dans le compte de vente de gaz, contrairement aux années précédentes. La Commission prend bonne note de cette modification. Elle recommande d'envisager une adaptation des tarifs du gaz ou méthode de facturation, afin d'assurer l'équilibre du service et d'éviter un recours récurrent à la réserve pour combler le déficit.

Conclusion : La Commission de gestion et finances félicite la Municipalité pour la qualité de la gestion de l'exercice 2024, malgré un contexte budgétaire contraint, et la remercie pour sa disponibilité ainsi que pour la clarté des informations transmises.

De ce fait, la Commission de Gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante : D'accepter le préavis municipal n° 02/2025, tel que présenté.

La Commission de Gestion/Finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

D'accepter le préavis municipal n° 02/2025, tel que présenté.

 M. le Maire - NA

Pour la Commission Gestion/Finances :



Nathalie André



Sylvie Monney



Félix Baiche



Mélanie Cleuet



Perrine Rebeaud

Ainsi fait à Saubraz, le 11 juin 2025.